

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 19 avril 2019**

Délibération CA-2019-33

**Approuvant le projet d'un bail immobilier relatif à des locaux
d'enseignement au sein de l'IUT Sénart-Fontainebleau**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R. 4111-2 à R. 4111-4 ;
Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 19 avril 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le projet de bail entre l'Université et la SCI ETCHE-BMF SENART pour la période allant du 12 novembre 2019 au 12 novembre 2028.

Fait à Créteil, le 19 avril 2019

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités